Bulletin Municipal de Troche

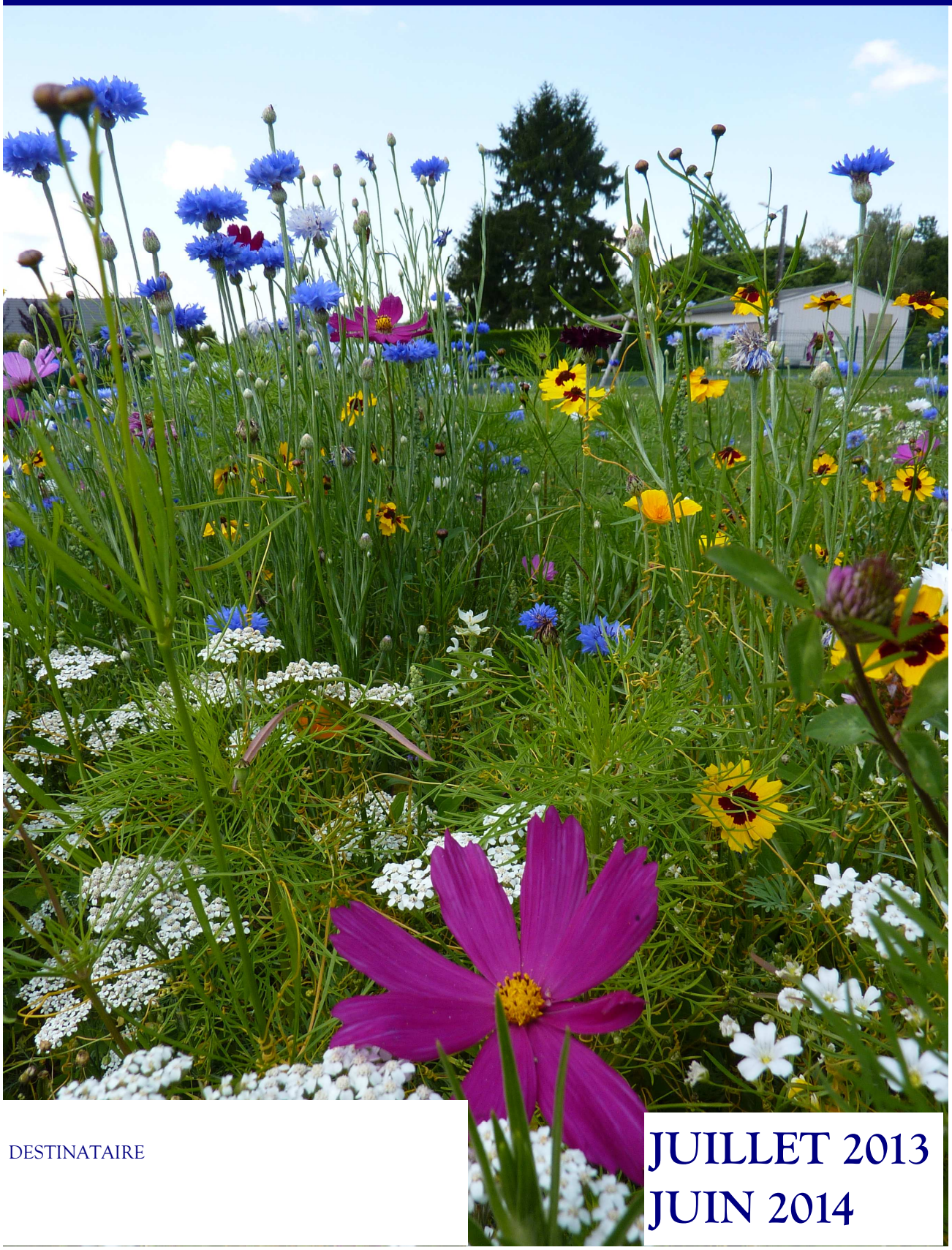

DESTINATAIRE

JUILLET 2013
JUIN 2014

SOMMAIRE

Le mot du Maire	Page 3
Les élus du Conseil Municipal	Page 4
Les actions du Conseil Municipal	Pages 5 à 11
Le compte administratif 2013	Page 12
Le budget primitif 2014	Page 13 et 14
Location de la salle des Associations	Page 15
Les réalisations du Conseil Municipal	Pages 16 et 17
L'Etat Civil de Juillet 2013 à Juin 2014	Page 18
Les cérémonies et manifestations	Pages 19 et 20
La vie associative	Pages 21 à 25
Comité de jumelage Obereslbach–Pompadour	Pages 26 et 27
Secteur intercommunal d'électrification d'Orgnac	Page 28
Règles de voisinage	Pages 28 à 33
Nouveaux professionnels à Troche	Pages 33 et 37
SIRTOM note à l'attention des usagers	Pages 38 et 39

LE MOT DU MAIRE

Le Conseil municipal que vous avez élu à une grande majorité est en place, et les différentes commissions se sont mises immédiatement au travail. Avec 9 conseillers sortants et 6 nouveaux (7 femmes et 8 hommes) c'est un conseil municipal déterminé et motivé qui durant les six ans à venir va faire en sorte de respecter les promesses de campagne, mais comme promis nous tiendrons compte des limites de notre budget afin de ne pas mettre en péril les finances de la commune. Les aides, dotations et subventions qu'elles soient départementales, régionales, nationales ne cessent de diminuer d'une année sur l'autre, aussi comme lors du mandat précédent nous nous efforcerons de trouver des solutions pour faire des économies et diminuer nos dépenses de fonctionnement. Pour 2014, année de transition, la part investissement sera moindre. Nous terminerons les projets en cours: remise en état de l'ancienne poste pour en faire un logement – remise aux normes des WC de la salle des associations, nous finirons l'aménagement extérieur de la halle, nous ferons la 2ème tranche du plan d'aménagement voirie et espace public. Comme chaque année des portions de route seront restructurées.

Les différentes associations culturelles – sportives – sociales... qui animent la commune, et apportent un peu d'évasion et de distraction à plusieurs d'entre nous : hommes, femmes, jeunes et moins jeunes ... auront toujours notre soutien. Je remercie tous ces bénévoles qui donnent beaucoup de leur temps pour tisser cette toile associative.

Un mot sur la Communauté de Commune :

Le territoire du Pays de Pompadour avec celui de Lubersac est riche en offres d'emploi, celles-ci étant plus importantes que le nombre d'actifs résidant sur ces territoires, mais tout est loin d'être parfait avec le départ du Club Méditerranée, la métamorphose des Haras, le devenir de l'EPDA dans les locaux de la Chartreuse du Glandier... Les conseillers communautaires et, en particulier les maires des 6 communes, sont conscients de la nécessité de trouver des solutions pour sauver ce qui peut l'être et conserver ce tissu économique vital pour la région.

Pour finir je remercie Alain DODINAU et Valérie REYROLLES pour leur implication dans la vie communale, et qui n'ont pas souhaité poursuivre l'aventure et je félicite les 6 nouveaux conseillers: Elise BERROCAL – Philippe BORDES – Elodie GUINDRE – Georgette JOUHANNAUD – Pierre JUDDE et Isabelle TINTIGNAC qui ont rejoint les conseillers sortants : Marie Christine BURG – Alain CHADEAUX – André DUPUY – Sandrine FAUREL – Jacques FEYDEL – Guy LACHAUD – Martine LORTHOLARY et François SERMADIRAS.

Bon été et bonne fin d'année à toutes et à tous.

Les élus du conseil municipal

Michel AUDEBERT, Maire

Délégué Syndical de l'Auvezère à Lubersac

Délégué SIRTOM

André DUPUY, 1er adjoint

Travaux, Cimetière

Gestion des logements

Manifestations communales, Fleurissement

Appel d'offres

Délégué FDEE 19, Délégué SIRTOM

Guy LACHAUD, 2ème adjoint

Voirie, Réseaux

Appel d'offres

Délégué FDEE 19

Délégué syndical de l'Auvézère à Lubersac

François SERMADIRAS, 3ème adjoint

Finances

Voirie –réseaux

Médias, Informatique

Manifestations communales, Fleurissement

Appel d'offres, Délégué FDEE 19

Marie – Christine BURG

Cimetière

Voirie, Réseaux

CCAS

Jacques FEYDEL

Travaux

Cimetière

Gestion des logements

CCAS

Alain CHADEAUX

Cimetière

Voirie, Réseaux

Appel d'offres

Délégué FDEE 19

Délégué syndical de l'Auvézère à Lubersac

Sandrine FAUREL

Travaux

Finances

Vie associative, Jeunesse, Culture

Média, Informatique

Martine LORTHOLARY

Travaux

Voirie, Réseaux

Finances

Vie associative, Jeunesse, Culture

Georgette JOUHANNAUD

Gestion des logements

Appel d'offres

CCAS

Délégué Office Tourisme Pays de Pompadour

Délégué Instance Gérontologique Vigeois SE. LU. TRE. VI.

Pierre JUDDE

Travaux

Voirie, Réseaux

Finances

Délégué Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise

Philippe BORDES

Voirie, Réseaux

Manifestations communales, Fleurissement

Elise BERROCAL

Vie associative, Jeunesse, Culture

Délégué Pays d'Art et d'Histoire Vézère Ardoise

Elodie GUINDRE

Finances

Vie associative, Jeunesse, Culture

Média, Informatique

Délégué Office Tourisme Pays de Pompadour

Isabelle TINTIGNAC

Cimetière

Gestion des logements

Manifestations communales, Fleurissement

CCAS

Délégué Instance Gérontologique Vigeois SE. LU. TRE. VI.

Les actions du Conseil Municipal

Construction de la halle / Cession gratuite de terrain / Conditions

Afin de favoriser l'implantation de la Halle, M. et Mme MENER ont cédé gratuitement à la commune un terrain de 18 m² en échange du déplacement et de la reconstruction d'un mur ainsi qu'un droit de passage.

Subvention au Collège de Lubersac pour voyages scolaires

Le Conseil Municipal décide d'octoyer 50 € par élève de 6ème et 5ème originaire de la commune de Troche, pour effectuer un voyage scolaire au cours du 1er trimestre de l'année scolaire 2013 /2014, dans le but d'atténuer la part financière restant à la charge de leurs familles respectives.

Remplacement matériel informatique poste 1

Le Conseil Municipal retient la proposition de la société Informatique Distribution à Brive pour un montant mensuel de 49.90 € HT pendant 3 ans, pour le remplacement du poste informatique le plus ancien (poste 1) devenu obsolète.

Renouvellement contrat d'entretien des locaux communaux

Le contrat d'entretien des locaux communaux arrivant à expiration, le Conseil Municipal retient la proposition de l'entreprise « La Corrézienne » pour un montant hebdomadaire de 35.05 € TTC (soit 1 heure 30) pour une durée de 3 ans.

Travaux de réparation de la cloche 1 de l'église

Suite à la visite annuelle d'un technicien chargé de la maintenance des cloches, le Conseil Municipal accepte le devis de 1 243.84 € correspondant au remplacement d'un battant défectueux, lequel avait été réparé à plusieurs reprises et ne pouvait guère supporter une nouvelle intervention.

Location annuelle salle des associations (cours hebdomadaires de zumba)

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de Mademoiselle IZORCHE Emmanuelle pour la mise à disposition de la salle des associations les mardis à 19h afin d'assurer des cours de « zumba ». Cette mise à disposition sera assortie d'une participation locative annuelle de 100 € payable en 2 échéances de 50 €, et renouvelée expressément tous les ans au 1er novembre.

Eclairage public remplacement armoire de commande « poste Pradaux »

Suite à l'étude effectuée par l'entreprise Contant à Lubersac, faisant ressortir les travaux urgents à réaliser sur le réseau d'éclairage public de la commune, le Conseil Municipal décide de retenir la proposition de cette entreprise pour le remplacement de l'armoire de commande « poste Pradaux » d'un montant de 968 € HT.

Les actions du Conseil Municipal

Révision du montant mensuel des loyers pour 2014

A compter du 1er janvier 2014, le montant mensuel des loyers perçus par la commune pour les logements communaux augmentera de 1.20 %.

Changement de locataire logement 32 avenue des 3 Roches

Madame MILLOT Christiane remplace Mademoiselle SAGEAUX Sandrine dans le logement sis 32 avenue des 3 Roches à compter du 1er décembre 2013.

Acquisition matériels de voirie (tracteur, chargeur et débroussailleuse) et demande de subvention départementale

Le matériel d'entretien de la voirie n'étant plus performant du fait de son ancienneté, le Conseil Municipal décide de procéder à son remplacement. Il retient la proposition des Ets PORCHER à St Yrieix-la-Perche (87) pour 63 900 € HT, le montant de la reprise de l'ancien matériel s'élevant à 14 400 €, une subvention de 10 000 € est demandée au département.

Acquisition de matériels d'entretien de voirie / contrats de prêts du Crédit Agricole

Afin de financer l'acquisition de matériel de voirie, deux prêts sont contractés auprès du Crédit Agricole:

- 46 000 € à 0 %: remboursable en 4 annuités de 11 500 €
- 12524 € à 0.61 % (TVA): remboursable en 1 fois avec les intérêts, soit 44.57 €.

Avenants travaux de la Halle

Des travaux supplémentaires étant nécessaires, des avenants sont pris:

- lot 3: éléctricité + 957.59 € HT
- lot 1: maçonnerie + 500 € HT

portant le montant total du marché à 63 464.51 € TTC.

Classement de la voirie communale

Dans le cadre de l'ATESAT, les services de la DDT ont procédé à un nouveau classement de la voirie communale de Troche. Le Conseil Municipal accepte le nouveau classement arrêté le 13 Décembre 2013, comme suit:

a. Voies communales à caractère de chemin: 26.587 mètres
b. Voies communales à caractère de rues: 2.800 mètres

soit un total de voies communales de 29.387 mètres.

c. Place publique: 3 070 m²

d. Chemins ruraux: 41.635 mètres

L'ancien délaissé de route de la R.D 7 au-lieu dit Chantegril est intégré dans la voirie communale pour une longueur de 380 ml.

Travaux d'éléctricité pour le passage en triphasé du Club House

Devant la nécessité de passer en triphasé l'alimentation électrique du Club House, le Conseil Municipal décide de retenir le devis de l'EURL LANTERNA pour un montant de 1 808,42 € TTC.

Mise en place d'un boitier électrique au sol pour brancher le vidéo projecteur dans la salle de réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal accepte le devis de l'EURL LANTERNA d'un montant de 675.02 € pour l'installation d'un boitier électrique de sol destiné à brancher le vidéo projecteur en toute sécurité dans la salle de réunions du Conseil Municipal.

Motorisation des volets roulants à l'arrière de la Mairie

L'ouverture manuelle des volets roulants étant hors d'usage, il convient de procéder à leurs motorisations. Pour ce faire, le Conseil Municipal accepte le devis établi par l'EURL FEYDEL Cyril pour un montant de 1 742.70 €.

Comptes administratif et de gestion 2013

L'assemblée délibérante approuve le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2013 (voir les rubriques du budget).

Rapport sur le prix et la qualité du service public du Syndicat des eaux de l'Auvézère pour l'année 2012

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le rapport 2012 sur le prix et la qualité du service public du Syndicat des eaux de l'Auvézère. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation particulière quant à ce rapport.

Eclairage public Place du Marronnier (Halle)

Dans le cadre des économies d'énergie, le Conseil Municipal accepte le devis de la SAS Contant à Lubersac pour 3 335.80 € HT concernant l'installation des équipements d'éclairage public de la Halle Place du Marronnier.

Les actions du Conseil Municipal

Redevance occupation domaine public 2014 par France Télécom

Pour l'année 2014, l'assemblée délibérante fixe à 1213 € le montant de la redevance pour occupation du domaine public due par France Télécom.

Travaux d'électricité motorisation volets roulants

Le Conseil Municipal approuve le devis de l'EURL Lanterna pour un montant de 363.08 € TTC correspondant aux travaux d'éléctricité nécessités par la motorisation des volets roulants de la Mairie confiée à l'Entreprise de menuiserie Feydel.

Salle des Associations: installation d'un coffret électrique verrouillage

Le Conseil Municipal retient la proposition de l'EURL Lanterna pour un montant de 911.72 € TTC pour la mise en place d'un dispositif cadenassable afin d'adapter l'ampérage en fonction de l'utilisation d'appareil lors des locations de la salle des associations.

Participation aux frais de fonctionnement de la Fédération Départementale d'Electrification et d'Energie de la Corrèze

Le Conseil Municipal accepte la participation de la Commune aux frais de fonctionnement de la FDEE19 à hauteur de 4 304 € au titre de l'année 2014. Cette somme sera fiscalisée.

Aide Groupama

Le Conseil Municipal accepte le versement de 90 € de Groupama pour financer le changement de la batterie du défibrillateur.

Révision des tarif de location de la salle des associations

L'assemblée délibérante a décidé de réviser les tarifs de location de cette salle à compter du 1er Novembre 2014. La grille tarifaire vous est détaillée page 11.

Taux d'imposition 2014

Le Conseil Municipal a décider d'augmenter uniformément de 1% l'ensemble des taux 2013 de la taxe d'habitation et des deux taxes foncières pour l'année 2014.

	Base taxable	Année 2014	Année 2013 (pour rappel)
Taxe d'habitation	574 100 €	7.99 %	[7.91 %]
Foncier bâti	356 200 €	9.96 %	[9.86 %]
Foncier non bâti	45 100 €	77.36 %	[76,59 %]

Travaux de la toiture de l'église

La toiture de l'église devant être ressuivie, le Conseil Municipal accepte le devis établi par l'entreprise Geneste de Vigeois pour une somme TTC de 1 690.08 € et affecte la dépense à la section d'exploitation travaux bâtiments.

Renouvellement du bail locatif de Monsieur MERLE Jérôme

Le bail locatif de M. MERLE Jérôme arrivant à son terme le 30 Avril 2014, l'assemblée délibérante accepte de le renouveler pour une période de six ans, cela jusqu'au 30 Avril 2020. Il concerne le logement communal sis 34 Avenue des Trois Roches. Le loyer mensuel reste inchangé à 267.15 € conformément à l'avenant n°5 du 12 Novembre 2013, augmenté des charges mensuelles de chauffage s'élevant à 75 €.

Amortissement participation à la construction du Centre d'Incendie et de Secours de Vigeois

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que suite à la convention que la commune a passé avec le SDIS, en date du 5 Juillet 2010, concernant la participation de la commune aux frais de construction du Centre d'Incendie et de Secours de Vigeois, il convient d'honorer cette somme, d'un montant de 7 218.73 € en 2014, objet de son inscription en section d'investissement du Budget Primitif 2014. Après avoir précisé que cette somme doit être amortie, le Conseil Municipal décide, après délibération, d'une durée de 5 années.

Travaux logement 5 avenue des Trois Roches

Monsieur le Maire, dans le cadre de la rénovation de l'ancien bureau de poste pour le transformer en logement, présente au Conseil Municipal :

- un devis de l'EURL FEYDEL Cyril, menuisier à Troche, d'un montant de 1 173.36 € correspondant à la pose de 2 volets roulants et de poutres en chêne
- un devis de l'entreprise DEMARTY, peintre à Troche, d'un montant de 4 140.40 € correspondant aux peintures des murs et boiseries.

Le Conseil Municipal les accepte pour leur montant et décide de leur affectation à la section de fonctionnement.

Bail locatif du nouveau logement 5 avenue des Trois Roches

Monsieur le Maire précise qu'une demande de location a été enregistrée, suite à l'achèvement des travaux de transformation du local et demande au Conseil Municipal de fixer le montant mensuel du nouveau loyer et de désigner le futur locataire. Après délibération, il accepte de le louer 310 € mensuellement pour une période de 6 ans à Madame FAYE Sylvie à compter du 1er Juillet 2014 et charge Monsieur le Maire de faire signer le bail et de procéder à l'état des lieux d'entrée.

Subvention 2014 à la Fondation du Patrimoine

Le tarif minimum appliqué aux communes de moins de 1 000 habitants étant de 60 €, le Conseil Municipal décide de modifier la somme de 50 € précédemment allouée et l'établir au montant règlementaire.

Utilisation du Service Public de l'Emploi Temporaire du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze

Monsieur le Maire rappelle que pour faire face au problème posé par l'absence momentanée de personnel dans les collectivités territoriales, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Corrèze a créé un Service Public de l'Emploi Temporaire.

L'équipe d'intervenants de ce service est constituée d'agents non titulaires, sélectionnés, formés et recrutés par le Centre en vue, soit d'assurer la continuité des services publics d'une collectivité territoriale affiliée en cas de défaillance ou d'indisponibilité d'un ou plusieurs agents, soit de permettre à une collectivité territoriale affiliée de faire face à un accroissement saisonnier ou temporaire d'activité.

La possibilité pour en bénéficier est subordonnée à la signature d'une convention d'affectation.

Le Conseil municipal, après délibération, approuve les termes de la convention générale d'affectation avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze pour bénéficier de l'intervention d'un agent non titulaire de Service Public de l'Emploi Temporaire; autorise le Maire à signer ladite convention et à faire appel à ce service en tant que de besoin et dit que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Primitif 2014.

Demande de modification des statuts de la communauté de communes

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la délibération prise par la Communauté de communes du Pays de Pompadour concernant la modification de ses statuts.

Suite à la nouvelle loi 2013-403 du 17 Mai 2013, les suppléants ont été supprimés au sein des conseils communautaires, ceci entrainant de fait des modifications, notamment du Bureau. Il convient donc de mettre en rapport les statuts de la communauté avec cette nouvelle législation et de modifier les articles 5 et 6 en totalité, ainsi qu'il suit:

Article 5: Composition du Conseil Communautaire

La nombre de délégués est prévu par l'arrêté préfectoral du 15 Octobre 2013.

Le Conseil est constitué comme suit:

Arnac Pompadour = 6 titulaires; Beyssac = 3 titulaires; Beyssenac = 2 titulaires; Concèze = 2 titulaires; Saint Sornin Lavolp = 4 titulaires; Troche = 2 titulaires.

Le Conseil et le Bureau seront renouvelés après chaque élection générale des Conseil Municipaux. Le Conseil élit le Président et les Vice-présidents

Article 6: Bureau – Commissions

Il est constitué du Président de la Communauté de Communes, de cinq Vice-présidents et d'un membre par commune.

Sont également élus par le Conseil Communautaire et parmi les membres du Bureau un secrétaire et un secrétaire adjoint.

Par ailleurs, seront élus par le Conseil Communautaire une commission des finances, une commission d'appels d'offres comportant le nombre de membres prescrit par la loi, une commission du domaine de l'enfance, une commissions d'assainissement, une commission tourisme. D'autres commissions pourront être créées en fonction des besoins.

Le Conseil Municipal approuve la modification des statuts de la Communauté de communes du Pays de Pompadour tel que présentés ci-dessus et demande à Monsieur le Préfet de bien vouloir prendre un arrêté modificatif concernant ces statuts afin que ceux-ci soient en conformité avec la législation.

Motion de soutien de l'AMF pour alerter solennellement les pouvoirs publics sur les conséquences de la baisse massive des dotations de l'Etat

La commune de Troche soutient les demandes de l'AMF:

- Réexamen du plan de réduction des dotations de l'Etat,
- Arrêt immédiat des transfert de charges et des mesures normatives, sources d'inflation de la dépense,
- Réunion urgente d'une instance nationale de dialogue et de négociation pour remettre à plat les politiques publiques nationales et européennes impactant les budgets des collectivités locales.

Voirie communale 2014: Demande de subvention départementale Dotation voirie 2014/2019 et Inscription au fonds de concours de la Communauté de communes du Pays de Pompadour

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que les travaux sur la voirie communale pour l'année 2014 ont été arrêtés par la commission de la voirie.

Le Conseil Municipal accepte l'ensemble des travaux qui s'élève à 45 240,50 € HT et qui concernent les voies communales des Coutilles (10 752 € HT), de la Croix du Loup (9 669,50 € HT), de la Mégie (19 380 € HT), le chemin communal de la Grillère (2 869 € HT), et confiés respectivement aux entreprises LASCAUX, FREYSSINET, LASTERNAS et MOURY. Il s'y ajoute les fossés de la voie communale de la Croix du Loup (1 620 € HT) et le carrefour des Farges (950 € HT) réalisés par l'entreprise LASTERNAS;

Le Conseil Municipal demande:

- Une subvention correspondant au 1/6 ème de la dotation voirie de 2014/2019, à savoir 32 123 €/6 = 5 353 € au Conseil Général de la Corrèze
- Une participation à la Communauté de communes du Pays de Pompadour, sous la forme de fonds de concours, d'un montant de 9 334 €.

Le Conseil Municipal arrête le plan de financement suivant:

Coût du projet de 45 240,50 € Hors taxes

Total des subventions sollicitées = 14 688 € Hors taxes composées de 5 354 € de subvention départementale et 9 334 € de fonds de concours demandés à la COMCOM

Part restant à la charge de la commune = 30 552,50 € Hors taxes

Le Conseil Municipal donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ce dossier.

Le Compte Administratif 2013

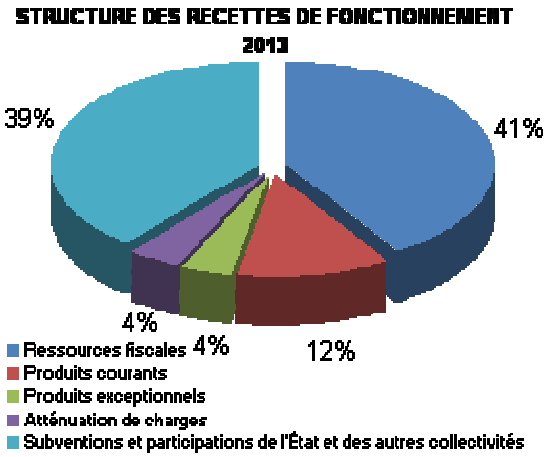

Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement se divisent en six catégories:

1. La fiscalité directe locale
2. Les subventions et participations de l'État et des autres collectivités (dont les dotations)
3. Les produits courants (locations, baux, revenus de l'exploitation, des services publics)
4. Les produits financiers
5. Les produits exceptionnels
6. Les produits calculés (reprises sur amortissements et provisions)

Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont divisées en six catégories:

1. Les charges à caractère général (achat de petit matériel, entretien et réparation , fluides, assurances…)
2. Les charges de personnel (salaires et charges sociales)
3. Les charges de gestion courante (subventions et participations, indemnités des élus…)
4. Les charges financières (intérêts des emprunts, frais de renégociation…)
5. Les charges exceptionnelles
6. Les charges calculées (dotations aux amortissements

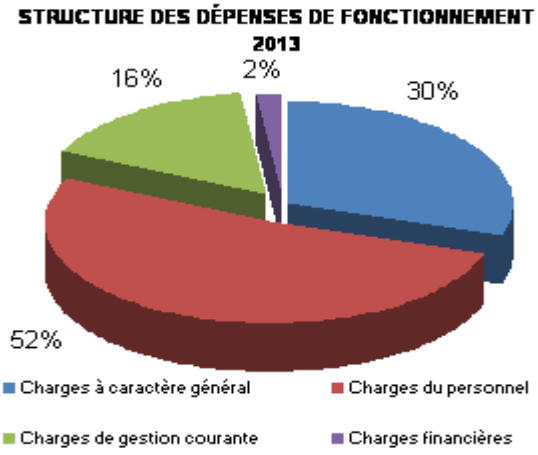

L'autofinancement des investissements

La Capacité d'autofinancement (CAF) représente l'excédent résultant du fonctionnement utilisable pour financer les opérations d'investissement (remboursements de dettes, dépenses d'équipement...). Elle est calculée par différence entre les produits réels de fonctionnement (hors produits de cession d'immobilisation) et les charges réelles. L'ensemble des dépenses d'investissement s'apparente à des emplois (dépenses d'équipement, remboursements de dettes, autres...). Parallèlement, l'ensemble des moyens financiers dont dispose la commune constitue des ressources (CAF, plus-values de cession, dotations et subventions, emprunts...). Le solde entre le total des ressources et le total des emplois représente la variation du fonds de roulement. Le financement disponible représente le total des ressources (hors emprunts) dont dispose la collectivité pour investir, après avoir payé ses charges et remboursé ses dettes.

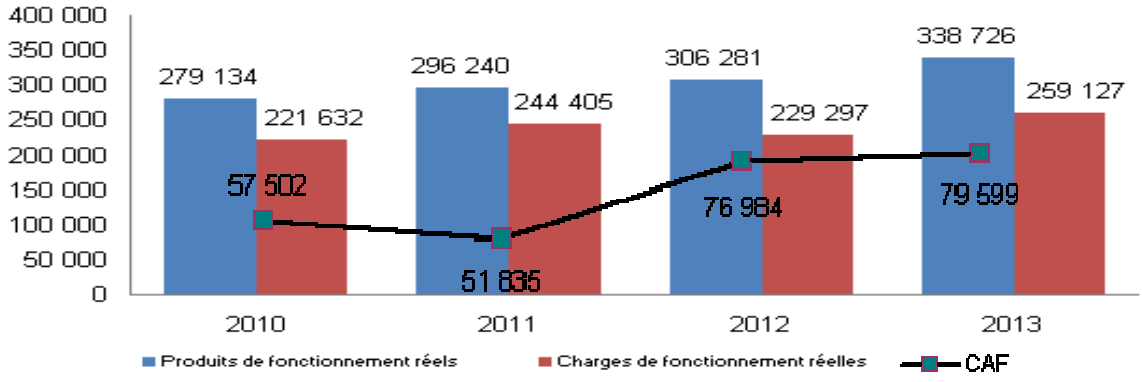

Le Budget Primitif 2014 section fonctionnement

FONCTIONNEMENT - RECETTES 421 979 €

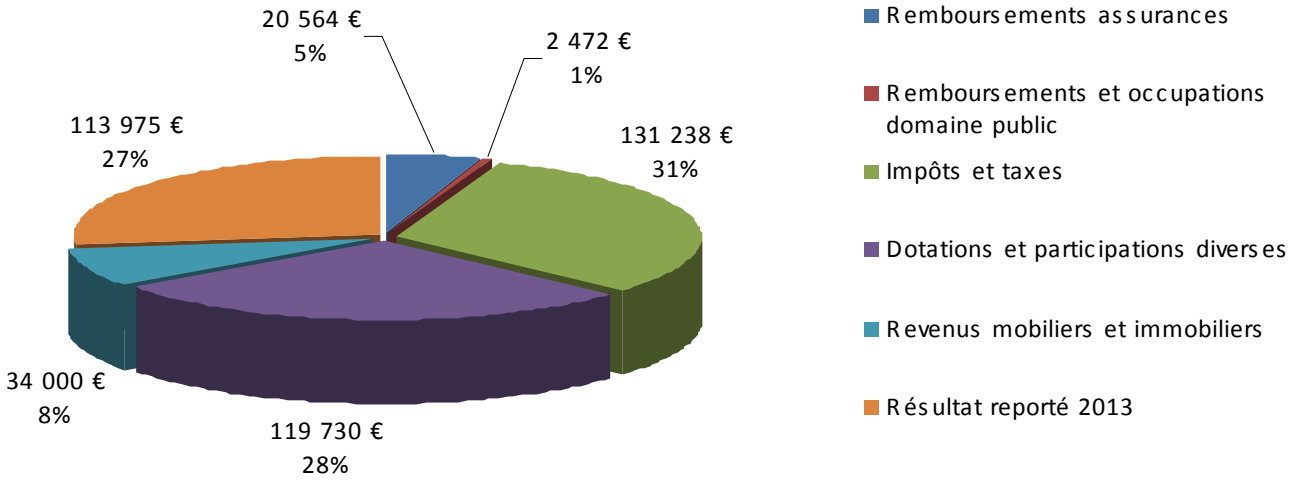

FONCTIONNEMENT - DÉPENSES 421 979 €

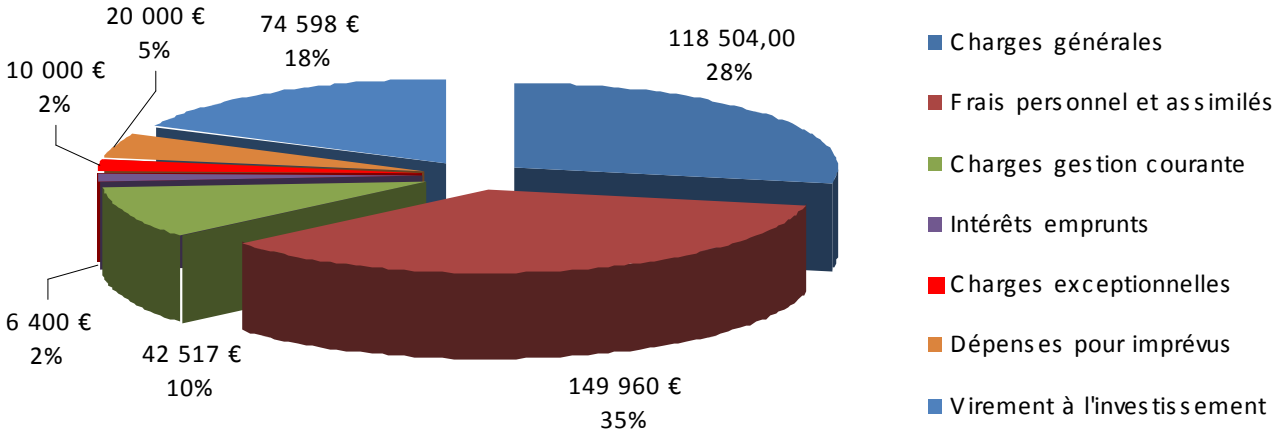

Le Budget Primitif 2014 section investissements

INVESTISSEMENTS / OPERATIONS

RECETTES	
Virement fonctionnement	74 598,00
Couverture besoin investissement	76 901,00
RAR 2013	8 780,00
Nouv. SUB	22 882,00
Immobilisations en cours	1 196,00
FCTVA	33 370,00
Produits des cessions d'immobilisations	16,00
TOTAL	217 743,00

DÉPENSES	
RAR 2013	63 917,00
Emprunts	46 600,00
Nouvelles dépenses engagées	85 462,00
Solde exécution négatif reporté	21 764,00
TOTAL	217 743,00

PROGRAMME	Nouvelles subventions 2014	Reste à réaliser Recettes 2013	Immob. en cours	Reste à réaliser Dépenses 2013	Inscriptions budgétaires 2014	BUDGET 2014
ECLAIRAGE PUBLIC			1 196,00	1 204,00	1 196,00	1 204,00
ACQUISITIONS FONCIÈRES				61,00		61,00
TRAVAUX BÂTIMENTS				5 796,00	16 047,00	21 843,00
VOIRIE	8 532,00	8 780,00		4 210,00	40 000,00	26 898,00
MATÉRIELS MOBILIERS				1 465,00	1 000,00	2 465,00
COLLECTIF PERS. ÂGÉES				3 696,00	2 000,00	5 696,00
DÉFENSE INCENDIE				2 246,00		2 246,00
PAVE	2 850,00			887,00	8 000,00	6 037,00
AIRE DE JEUX				56,00		56,00
HALLE	11 500,00			22 501,00	10 000,00	21 001,00
CHAUFFAGE GAZ				2 145,00		2 145,00
PARKING DE TUGEAT				19 000,00		19 000,00
FREDON				650,00		650,00
SUBV. PART. BATIMENT POMPIER VIGEOIS					7 219,00	7 219,00
TOTAL	22 882,00	8 780,00	1 196,00	63 917,00	85 462,00	116 521,00

Location de la salle des Associations

A compter du 1er Novembre 2014, la tarification de la location de cette salle a été révisée de la façon suivante

1. **Par jour de semaine (du Lundi au Vendredi):**

- **Habitant de la Commune :**

  99 € du 1er Mai au 31 Octobre;

  114 € du 1er Novembre au 30 Avril.

- **Habitant extérieur à la Commune**:

  183 € du 1er Mai au 31 Octobre;

  213 € du 1er Novembre au 30 Avril.

1. **Pour 1 ou 2 jours du week-end ou 2 jours consécutifs en semaine:**

- **Habitant de la Commune :**

  115 € du 1er Mai au 31 Octobre;

  130 € du 1er Novembre au 30 Avril.

- **Habitant extérieur à la Commune**:

  215 € du 1er Mai au 31 Octobre;

  245 € du 1er Novembre au 30 Avril.

Le montant de la caution reste fixé à 152 € et doit être versé au moment de la réservation.

La notion d'»habitant » concerne les personnes résidant dans la Commune, ou inscrits au rôle des impôts fonciers ou de la taxe d'habitation de la Commune.

En ce qui concerne les Associations, elles conservent la gratuité d'occupation conditionnée à une réservation.

Par contre, la Commune ayant fait augmenter l'ampérage disponible à cette salle, l'Association souhaitant brancher des appareils électriques supplémentaires à ceux existant déjà en salle, devra le préciser au moment de la location.

Une ligne électrique complémentaire sera alors ouverte par les agents communaux pour laquelle une participation financière de 15 € sera demandée et réglée lors de la

Aperçu des toilettes de la salle des Associations rénovées (travaux réalisés par les agents communaux)

Les réalisations et projets du Conseil Municipal

Réalisation d'une Halle en lieu et place de l'ancien bar-restaurant dont l'aménagement des abords devrait être finalisé à fin 2014

Transformation de l'ancien local occupé par la Poste en un logement loué dès la réception des travaux

Nouvelles toilettes pour la Salle des Associations répondant aux contraintes d'accessibilité des personnes handicapées, travaux réalisés par les agents communaux.

Réalisation d'une table d'orientation en pierre de lave émaillée qui sera installée près du parking de l'espace ARVY et qui surplombera le futur parcours santé et l'arborétum

Les réalisations et projets en cours

Réalisation de la première tranche des travaux de la PAVE, Plan de mise en Accessibilité de la Voirie et des Espaces publics qui garantit l'accès des bâtiments et espaces publics à toutes les personnes handicapées.

Installation en régie de rampes pour tous les escaliers, de bandes blanches rugueuses en amont des marches ou peintes en jaune sur les contremarches

Il est prévu de continuer ces travaux sur l'ensemble du bourg au cours des prochaines années

Décaissement et empierrement du futur parking du stade de football et d'une voie d'accès au stade sur le terrain acquis à Mme Porcher afin de sécuriser le stationnement les jour s de match

Il y sera intégré l'installation de colonnes de tri sélectif des ordures ménagères.

Divers travaux de voirie

Route de Mesurat à Tréfouilleras

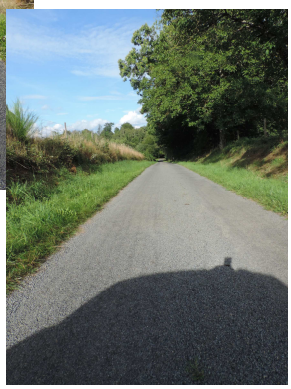

Route de la Marteille

Route du Bos, mise en place de bordures et de caniveaux

L'Etat-Civil

De Juillet 2013 à Juin 2014

Les naissances

Roxane SICRE FROMENT de Alexandre, Christophe FROMENT & Alicia SICRE, le 02 Juillet 2014 à Brive

Les mariages

Marlène Céline Véret et Pierre-Yves Riom, le 13 Juillet 2013.

Céline Collado et Stéphane Sageaux, le 17 Août 2013.

Blandine Daury et Christian Dourval, le 31 Août 2013.

Les décès

Marie-Louise Durand veuve Denis, décédée à Arnac-Pompadour le 29 Juillet 2013 à l'âge de 81 ans.

Angèle Lafon veuve Commagnac, décédée à Arnac-Pompadour le 28 Décembre 2013 à l'âge de 92 ans.

Marie Hortense Commagnac veuve Bordes, décédée à Troche le 30 Décembre 2013 à l'âge de 91 ans.

Robert Blondeau, décédé à Saint-Yrieix-la-Perche le 25 Janvier 2014 à l'âge de 94 ans.

Marthe Roussely épouse Longy, décédée à Brive-la-Gaillarde le 26 Février 2014 à l'âge de 78 ans.

Marcelle Boudaud veuve Prodel, décédée à Varetz le 19 Mars 2014 à l'âge de 92 ans.

Aimée Boyer veuve Durand, décédée à Saint-Yrieix-la-Perche le 16 Avril 2014 à l'âge de 85 ans.

Henri Coly, décédé à Lubersac le 23 Avril 2014 à l'âge de 93 ans.

Maurice Sargnac, décédé à Vigeois le 26 Mai 2014 à l'âge de 82 ans.

Jeanine Besse veuve Sursingeas, décédée à Brive le 11 Juin 2014 à l'âge de 84 ans

Madeleine Chaumeil veuve Fouzanet décédé à Libourne (33) le 16 Juin 2014 à l'âge de 87 ans

Les cérémonies et manifestations

Un aperçu des différentes manifestations

Dimanche 11 Aout 2013

Participation de la Commune de Troche au « 19 balades en Corrèze » organisé par le Conseil Général de la Corrèze, le Comité Départemental de Randonnée Pédestre et le Comité des fêtes de Troche qui a permis à plus de 120 marcheurs de découvrir autrement la commune le long de 11 kilomètres de chemins. Paysages, biotope et histoire des moines Chartreux contée par M. Jean Claude TAMAIN ont agrémenté ce parcours qui s'est terminé par un pot de l'amitié offert par la municipalité et un repas.

Lundi 7 Octobre 2013

Troche est reconnue pour ses beaux circuits de randonnées, et la commune a participé cette année à la quinzaine de la randonnée à l'école. En collaboration avec le Conseil général, le CDRP19, l'Usep 19, la commune et l'association Troche-Cyclo Nature, un circuit de 6 km a été préparé pour les 500 élèves de GS, CP, CE, CM. Ces randonnées se sont déroulées lundi et mardi matin avec les enfants des écoles des communes de Vars-sur-Roseix, Juillac, Perpezac et Saint-Cyr-la-Roche, Vigeois ,Saint -Martin-Sepert, Concèze, Chabrignac, Pompadour, Beyssac et Lubersac.

Vendredi 20 Décembre 2013

Troche a organisé son traditionnel sapin de Noël tant attendu par les enfants de la commune. Goûter, spectacle, Père Noël et cadeaux étaient au rendez vous.

Décorations de la place de Troche à Noël

Jeudi 09 Janvier 2014

Le Maire, Michel Audebert, en son nom et au nom de son Conseil Municipal et du personnel communal, a présenté ses meilleurs vœux aux maires et élus des communes voisines, aux bénévoles des associations communales, aux délégués des différents services de l'état et du territoire, aux représentants des entreprises et à la population de Troche.

Les cérémonies et manifestations

Vendredi 24 Janvier 2014

Les nouveaux habitants de la Commune ont été accueillis par l'équipe municipale et les agents communaux pour partager un apéritif de bienvenue.

Dimanche 02 Février 2014

La municipalité a offert son traditionnel repas aux ainés de la Commune, repas préparé avec goût par Thierry et Sabine, les restaurateurs de la Table de Troche. Ces agapes se sont déroulés dans une ambiance conviviale, orchestrée avec talent et bonhomie par « Dédé » Sageaux jusqu'à la tombée de la

Mercredi 19 Mars 2014 et Jeudi Mai 2014

La cérémonie du 19 mars fût l'occasion pour le comité FNACA de Troche\Orgnac et Vigeois d'honorer et de citerl'un des siens. Monsieur Roger Salesse appelé à l'âge de 20 ans passa 2 années en Algérie de 1955 à 1957. Il était à Troche le 19 mars, auprès de ses amis.

De plus, le jeudi 8 mai, il a été décoré de la médaille militaire à Tulle, plus haute décoration pour un sous-officier ou un soldat, pour faits d'arme, en présence de Monsieur Albert Chassaing, président Fnaca Vigeois-Troche et de Monsieur René Debest, président de la section ACPG\CTAM Vigeois-Troche-Orgnac.

Sergent-chef opérateur radio en Algérie, adjoint au colonel, il avait suppléé son supérieur blessé des décisions lors d'une embuscade qui a fait 7 blessés et 8 morts.

Les manifestations de cet été

Vendredi 08 Aout 2014

Le Comité des fêtes de Troche a organisé un apéro concert sous la toute nouvelle halle, place du Marronnier autour d'un barbecue.

Le groupe « Trois Cafés Gourmands » à la notoriété grandissante, animait la soirée.

Ainés Ruraux de Troche
« Amitié des 3 Roches »

Notre association poursuit ses activités avec succès, nos membres étant actuellement au nombre de 44 (25 en 2012) avec la venue, entre autres, de nos amis de Meuzac.

Nos activités courant 2013: Journée découverte du volcan de Lemptegy (Puy de Dôme)
Portes ouvertes de notre club avec expo-vente de loisirs créatifs
Organisation du 1er vide greniers (48 participants)
Participation à la journée SELUTREVI
Journée découverte à MAZEROLLES (Périgord)
Journée « LES PETITS VENTRES » de Limoges
Participation au repas cantonal d'ORGNAC

Et toujours nos réunions des 2ème et 4ème jeudis du mois avec jeux divers et loisirs créatifs se terminant par un goûter dans la convivialité et la bonne humeur.

Pour 2014: 16 janvier: déjeuner LA TABLE DE TROCHE pour fêter les rois
3 mai: portes ouvertes avec expo-vente
12 mai: sortie à DOME et ses environs
22 mai: assemblée générale suivie d'un déjeuner
1er juin: Vide grenier et Artisanat
Et d'autres festivités en prévisions.

N'hésitez pas à venir nous rejoindre vous serez les bienvenus.

La Présidente,
Nicole BEDROSSIAN

Troche GymTonic : Saison 2013/2014

Pour cette nouvelle saison, notre effectif se maintient à une vingtaine de personnes de tous les âges.

Les séances de gym se déroulent tous les mercredis soirs de 20H30 à 21H30 dans la salle de la « cantine », mise à disposition gracieusement par la commune, et nous l'en remercions.

Venez découvrir nos différentes activités : stepp, exercices avec les poids, les bâtons, les ballons ..., mini chorégraphies, échauffements dynamiques, étirements et relaxations.

Ambiance et bonne humeur assurées.

Rejoignez nous !!!

Sportivement.

La Présidente,
Muriel DUPUY

Union sportive de Troche

"La saison sportive 2012/2013 de l'Union Sportive de TROCHE a compté 72 licenciés toutes catégories confondues (Séniors, Dirigeants, Ecole de Foot)
En 2ème Division l'équipe A Séniors termine 10ème de sa poule en assurant son maintien quant à l'équipe B elle termine 7ème de sa poule de 4ème Division District Football Corrèze
Merci à toutes celles et à tous ceux qui oeuvrent tout au long de l'année pour faire perdurer ce club."

La Présidente,
Odile BERROCAL

Le mot du Comité des fêtes

La dernière journée du goût à pris fin en Aout 2012. 12 années ou 30 bénévoles du comité des fêtes se sont mis en 4 pour organiser ce marché festif qui était un des premiers dans le secteur.

Le renouvellement du bénévolat ne s'effectuant pas naturellement, les marchés festifs s'étant très développés dans le secteur, il fallait voir autrement Troche.

2013: Ce fut l'apéro concert avec le groupe corrézien: Les Humeurs Cérébrales. Musiciens et écrivains folk qui nous ont fait danser sur la place du marronnier.

2014: Quoi de mieux que d'investir notre nouvelle hall avec le groupe" 3 cafés gourmands". Ce fut une très belle soirée!! la météo, comme chaque weekend de cette année, a fait son caprice orageux. La pluie et les grondements arrêtés, la musique a pu prendre le dessus. Pour l'occasion nous avions dévié la route Pompadour Vigeois par la route des Combes. Cette organisation a permis de sécuriser le spectacle, laissant la chaussée libre au public. Les spectateurs pouvaient naviguer entre le restaurant La Table de Troche, le barnum et le barbecue du comité des fêtes. Nombreux ont été les admirateurs de ce groupe local.

Merci encore à tous les bénévoles présents le 8 aout 2014, public... La Présidente : Martine LORTHOLARY

Amis Quad Trochois

De nouveau une bonne année pour l'ami quad trochois en 2014 avec 32 adhérents et toujours plusieurs manifestations.

Notre calendrier habituel est maintenu avec :

-2 randonnées « hivernales » en février et en mars (incluant en mars une randonnée pédestre) avec cette année en mars 40 quads et 50 marcheurs et 80 personnes au restaurant la table de Troche.

-1 randonnée nocturne au début de l'automne (quads et marcheurs)

Pour notre journée des chemins du 24 avril, nous avons ouvert le chemin communal entre la Meynie et l'Aubertie.

L'amiquadtrochois est maintenant à sa 5iéme année d'existence et toujours dans la continuité de ses actions.

Merci à ses membres.

Le Président,

Laurent Moustraire

Cours de Zumba

La Zumba est une pratique sportive qui allie la fitness et la danse.

Elle concerne tous les niveaux, tous les âges.

Elle est très ludique puisqu'elle permet de perdre beaucoup de calories sans s'en apercevoir.

Un cours dure une heure avec une phase d'échauffements et d'étirements.

Vous pouvez pratiquer cette activité tous les jeudis de 19H30 à 20H30 dans la salle des Associations à côté de la mairie avec Emma, instructrice agrée Zumba.

Les tarifs sont de 5 € le cours ou 40 € pour 10 cours.

Renseignements Emma au 06.78.38.16.88

Amicale des chasseurs

La saison 2013-2014 étant terminée, l'occasion nous est donnée de faire un bilan de nos activités: nous avions 43 sociétaires dont un certain nombre de chasseurs occasionnels.

* En gros gibier: la population de sangliers était moins importante; 8 bêtes cependant ont été tuées. Le quota en chevreuils, à un près, a été réalisé.

* En petit gibier, nous avons effectué des lâchers de faisans comme prévu; nous constatons qu'il reste encore pas mal d'animaux dans la nature. Comme partout, la population de canards a été moins nombreuse: les pluies de printemps ont géné la reproduction.

Lièvres et lapins reviennent, ce qui est bien.

* En gibier de passage, la saison a été moyenne. Pigeons et bécasses ont été peu nombreux, les grives totalement absentes. L'objectif d'un chasseur est en général de tuer un maximum de gibier; nous devons cependant veiller à gérer les populations, sous peine de tuer « la poule aux œufs d'or ».

.

Des battues aux nuisibles (renards et blaireaux) ont déjà été organisées avec succès, une action de déterrage des petits a été réalisé le 24 mai.

Les manifestations annuelles (loto, belote et repas) ont connu leur succès habituel.

Enfin, la société continue de raffermir ses structures, d'abord avec l'achat d'une enceinte frigorifique (subventionné par le Crédit Agricole) et ensuite par le recrutement d'un garde particulier assermenté et formé par la Fédération Départementale des Chasseurs.

Cette personne sera opérationnelle dès le mois de septembre prochain.

L'assemblée générale est comme d'habitude prévue la première semaine de juillet.

Le Président, Jacques Feydel

Troche Cyclo Nature

Le club de Troche Cyclo Nature remercie toute celles et ceux qui ont permis la réussite des manifestations organisées tout au long de l'année: bénévoles, signaleurs, municipalités et partenaires.

Le club de Troche Cyclo Nature est présent bien au-delà de sa commune:

- Présent par la participation de ses membres aux nombreuses courses UFOLEP organisées en Corrèze et dans les départements voisins
- Présent par les résultats de ses coureurs qui portent haut les couleurs du club
- Présent par la qualité de ses organisations que l'équipe dirigeante assure d'une main de maître.

La chaleur des relations humaines, l'amitié entre ses membres, la solidité de ses structures font du club de Troche Cyclo Nature une vitrine sympathique de notre commune.

Au cours de la saison 2013–2014, les effectifs sont restés stables (25 coureurs) et les résultats dans le département et la grande région ont fait honneur au nom de la commune : 25 victoires, de nombreuses places d'honneur, la participation à 30 courses.

Le Club cycliste de Troche est affilié à la fédération UFOLEP.

Un certificat médical est demandé pour l'obtention d'une licence afin de participer aux différentes compétitions dans lesquelles le port du casque est obligatoire.

La saison route et cyclotourisme dure également de Mars à début Octobre.

Tous ensemble, au cours de l'année , nous pourrons écrire une nouvelle page de l'histoire de Troche Cyclo Nature , et si vous souhaitez rejoindre notre famille, Amis sportifs, Amis de la nature, Amis partenaires, sachez que le meilleur accueil vous sera réservé.

Le Président, André DUPUY

Comité de jumelage Oberelsbach—Pompadour

Comité de Jumelage
Siège social :
Mairie d'Arnac Pompadour

http://www.oberelsbach-rhoen.de/

Le comité de Jumelage a tenu son assemblée générale annuelle le vendredi 11 avril 2014 à Troche.

Devant une assemblée nombreuse, incluant des représentants élus de chacune des communes jumelées, notamment les maires d'Arnac-Pompadour, de St. Sornin Lavolps et de Troche, Mme Claudine Charieyras, présidente, a pu rappeler l'historique et la raison d'être de ce partenariat entre communes françaises et allemandes.

Notre jumelage concerne six communes. Avec Troche, il y a Arnac-Pompadour, Beyssac, Beyssenac, Ségur le Château et St. Sornin Lavolps qui ont toutes signé la convention de jumelage avec Markt Oberelsbach, un groupement de communes en Bavière, il y a maintenant 32 ans

Oberelsbach est une commune de 1230 habitants administrativement liée avec 4 villages de 300 à 600 habitants chacun.

Lors de cette signature, en 1981, l'objectif d'œuvrer pour la paix en Europe était la motivation principale des initiateurs. Plus de trente ans après, les motivations de poursuivre se trouvent surtout dans l'intérêt de la découverte d'autrui, dans la possibilité d'une connaissance différente et approfondie de nos voisins d'Outre-Rhin, dans le plaisir des liens d'amitié, dans la satisfaction de pouvoir contribuer à l'ouverture des jeunes à une autre culture et une langue apprise au collège et au lycée.

Dans son rapport d'activité, Mme Charieyras pouvait faire état d'une année 2013 riche en actions, avec notamment une participation aux journées internationales des communes jumelées en Limousin, la signature d'une convention de partenariat avec le collège de Lubersac et l'accueil d'une délégation allemande. En 2013, la rencontre annuelle de jumelage a effectivement eu lieu chez nous, du 29 mai au 1er juin. Le programme avait inclus des visites, notamment celles du château de Jumilhac et de l'usine de porcelaine de la Seynie à St. Yrieix la Perche, mais aussi des moments d'échanges et de réflexion commune, notamment avec des élèves du collège de Lubersac.

Comité de jumelage Oberelsbach—Pompadour

Comité de Jumelage
Siège social :
Mairie d'Arnac Pompadour

http://www.oberelsbach-rhoen.de/

Echange traditionnel de cadeaux lors de la soirée festive de la rencontre 2013

Depuis un an, le comité de jumelage a en effet un accord de partenariat avec le collège, ce qui conduit à la réalisation de projets communs.

En 2014, le programme est centré autour du voyage en Bavière du 28 mai au 1er juin. Y participait notamment un groupe important d'élèves germanistes du collège de Lubersac. Dans le cadre de la coopération comité – collège, le comité a pu trouver un lycée allemand près d'Oberelsbach, intéressé par un partenariat avec le collège. Le voyage de mai était la première occasion de rencontre personnelle entre élèves et responsables des deux établissements. Le programme de ce séjour incluait donc une visite de ce lycée, mais aussi des balades et visites dans les environs et des moments de convivialité.

Une réflexion nouvelle pour le comité de jumelage concerne l'éventuelle ouverture vers un 3ème pays. Il s'agirait alors d'un partenariat avec une commune de l'Europe de l'Est. Des villes intéressées en Pologne et en Croatie se sont manifestées. Cette réflexion sera soumise aux 6 municipalités concernées.

Après une révision des statuts, l'assemblée a procédé à l'élection du Conseil d'Administration 2014. Il se trouve renforcé de plusieurs membres nouveaux et très motivés. Ensuite, le bureau sortant a presque entièrement été reconduit dans ses fonctions : Mme Claudine Charieyras, présidente, Mme Angela Cluzel et M. Joël Vallas, vice-présidents, Mme Marie-Jeanne Pradaux, trésorière, Mme Angelika Olivet, secrétaire. Mme Francine Pusset est nouvelle trésorière adjointe.

Un pot de l'amitié offert par la municipalité de Troche a clôturé dans la convivialité cette réunion.

La Présidente, Claudine CHARIEYRAS

Secteur Intercommunal d'Electrification d'Orgnac

En 2013, nous avons inscrit un montant total de travaux s'élevant à 809 863 €. Nous avons réalisé beaucoup de renforcement en remplaçant par des câbles torsadés les réseaux en fils nus, mais nous n'avons pas tout fini ! Les demandes d'extension ont été moins nombreuses car la construction de maisons neuves a baissé.

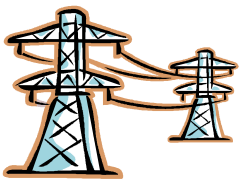

En ce qui concerne ces constructions nouvelles, je tiens à vous préciser que nous donnons un simple avis pour le certificat d'urbanisme. Ensuite, lorsque vous obtenez votre permis de construire, il faut nous transmettre l'arrêté et votre déclaration de commencement des travaux pour que nos bureaux de Maîtrise d'œuvre puissent lancer les études et les travaux d'extension, si nécessaire. Sans extension de réseau, le syndicat n'intervient pas, pas plus qu'en cas d'installation de panneaux photovoltaïques.

Répondre à vos besoins mobilise la Fédération Départementale et nos secteurs locaux. Croyez que nous mettons tout en œuvre pour que notre territoire soit le mieux desservi pour répondre à votre attente.

Le Président, Jean Claude YARDIN

Voisinage

L'usage du feu sur le département de la Corrèze

Le décret du 11 juillet 2011 a modifié l'article R541-8 du code de l'environnement.

Désormais, les déchets verts, qu'ils soient produits par des ménages ou des collectivités territoriales sont assimilés à des déchets ménagers. Leur brûlage est donc interdit. Aucune dérogation n'est possible.

Afin de se mettre en conformité avec cette nouvelle réglementation mais également dans le but de disposer d'un document réglementant de manière claire tous les usages du feu dans le département, **l'arrêté préfectoral du 16 décembre 2013 remplace l'arrêté du 30 janvier 1997.**

Documents consultables en mairie:

- Arrêté du 16 décembre 2013 portant réglementation de l'usage du feu sur le département de la Corrèze
- Demande de dérogation à l'emploi du feu en zone forestière ou en zone de protection forestière en période orange du 15 février au 31 mai et du 1er juillet au 30 septembre
- Demande de dérogation pour l'utilisation d'appareils de cuisson mobiles avec flammes et l'allumage de feux de camp

PRÉFET DE LA CORRÈZE

Service départemental
de communication interministérielle
de la Corrèze

Tulle, le 22 avril 2014

COMMUNIQUÉ - PRESSE

Brûler ses déchets verts est strictement interdit

Avec le retour du printemps, les activités de jardinage sont de retour. Tonte de la pelouse, taille des arbres fruitiers, entretien des haies, élagage, débroussaillage : les occasions de produire des déchets verts ne manquent pas. Et pour les éliminer, la vieille habitude de les brûler au fond du jardin ou du champ résiste au temps... et à la réglementation.

Or, le Règlement sanitaire départemental (article 84) **interdit le brûlage des ordures ménagères – dont les déchets verts font partie** - tant à l'air libre (feu de jardin) qu'en incinérateur. Et la circulaire interministérielle du 18 novembre 2011 rappelle ce principe : que l'on se trouve en ville, en secteur périurbain ou rural, **le brûlage des déchets verts DOMESTIQUES est STRICTEMENT interdit, et ce toute l'année**.

Une seule exception existe : les déchets issus de **l'activité professionnelle des agriculteurs et des forestiers** relèvent d'une réglementation particulière. Pour tout renseignement, il convient de contacter :

la Direction départementale des territoires de la Corrèze (DDT)
Service économie agricole et forestière – Tél. : 05 55 21 83 40

Pourquoi cette interdiction ?

Au-delà des possibles troubles de voisinage (nuisances d'odeurs ou de fumées) comme des risques d'incendie, **le brûlage des déchets verts est fortement émetteur de polluants** dont les particules mais aussi des composés cancérigènes comme les HAP (Hydrocarbures Aromatiques Polycycliques) et le benzène. De plus, le brûlage des déchets verts correspond à une combustion peu performante qui émet des imbrûlés, en particulier si les végétaux sont humides.

Contact presse
Isabelle POUGEADE
✆ 05.55.20.56.75 – fax : 05.55.20.73.43
isabelle.pougeade@correze.gouv.fr

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : http://www.correze.gouv.fr/

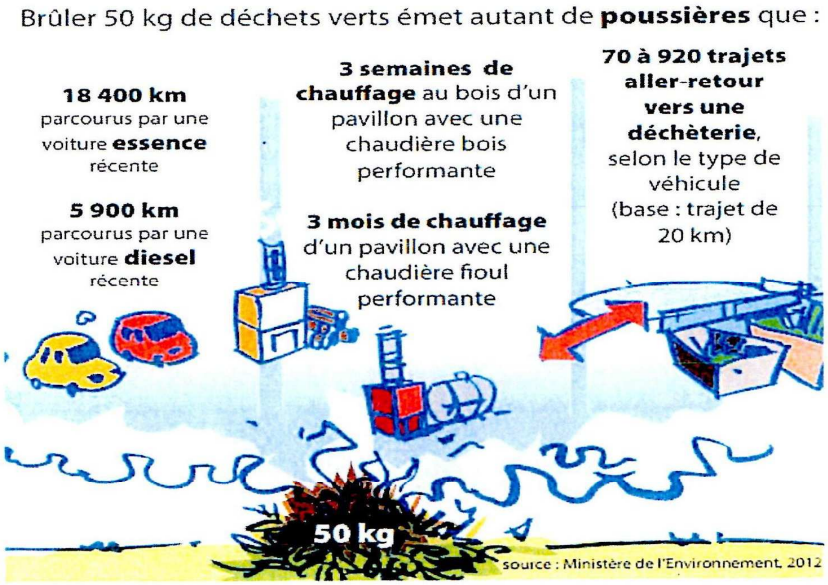

Quelles sont les sanctions ?

Le maire peut être saisi lorsque l'interdiction n'est pas respectée.

Le contrevenant s'expose à une **contravention pouvant aller jusqu'à 450 €.**

Et pourtant des solutions existent...

Le compostage individuel : Les déchets organiques peuvent être compostés : déchets de jardin, déchets de tontes, déchets alimentaires... Certaines communes mettent des composteurs individuels à disposition de leurs administrés ou proposent des aides à l'achat d'un composteur.

Le broyage des végétaux : Le broyage de végétaux peut servir de paillage des parterres empêchant ainsi la pousse de mauvaises herbes et permettant de conserver l'humidité du sol. Il peut également fournir un apport carboné dans un composteur en complément d'autres végétaux.

Certaines collectivités proposent des locations de broyeur ou des prestations de broyage à domicile. Des aires de broyage peuvent être aménagées par la collectivité.

La collecte en déchetterie : Vous pouvez déposer les déchets verts dans la déchetterie la plus proche : 35 déchetteries en Corrèze sont à la disposition du grand public et des professionnels. Ils seront valorisés dans des conditions respectueuses de l'environnement.

✉ 1 rue Souham – BP 250 – 19012 Tulle cedex. ☎ Standard : 05.55.20.55.20 – Télécopie : 05.55.20.73.43
Site internet départemental : http://www.correze.gouv.fr/

Règles de Voisinage

Nuisances - bruits ***- Arrêté préfectoral portant règlementation des bruits de voisinage.***

(L'intégralité de ce texte est consultable en mairie).

Lieux publics et accessibles au public

« Sur les lieux publics, sont interdits les bruits gênants par leur intensité, leur durée, leur caractère agressif ou répétitif quelle qu'en soit leur provenance, tels que ceux produits par:

- Les publicités sonores ainsi que l'usage de tous les appareils de diffusion sonore sans écouteur.
- La musique électroacoustique avec l'usage d'amplificateur.
- Le fonctionnement de moteurs en régime élevé lors de réparation ou réglages, quelles qu'en soit la puissance.
- L'utilisation de pétards ou autres pièces d'artifice.

Font l'objet d'une dérogation permanente: fête votive de la commune, jour de l'An, fête de la musique, fête nationale du 14 juillet. »

Activités professionnelles

« Les propriétaires ou exploitants d'élevages sont tenus de prendre toutes mesures afin que leurs animaux, dans les bâtiments ou à l'extérieur ne soient pas source de nuisances sonores pour le voisinage. »

Propriétés privées

« Les propriétaires d'animaux et ceux qui en ont la garde sont tenus de prendre toute les mesures propres à préserver la tranquilité des habitations, des immeubles concernés et du voisinage et ceci de jour comme de nuit.

Les occupants et les utilisateurs de locaux privés, d'immeubles d'habitation, de leur dépendances et de leurs abords doivent prendre toutes précautions pour éviter que le voisinage ne soit gêné par des bruits émanant de leurs activités, des appareils ou machines qu'ils utilisent ou par les travaux qu'ils effectuent. A cet effet, les travaux de bricolage et de jardinage utilisant des appareils à moteur ne sont autorisés qu'aux horaires suivants:

Les jours ouvrables: de 8 h 30 à 12 h 00 et de 14 h 30 à 19h 30;

Les samedis : de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19h 00;

Les dimanches et jours fériés: de 10 h 00 à 12 h 00.

Les propriétaires ou possesseurs de piscines sont tenus de prendre toutes les mesures afin que le comportement des utilisateurs ainsi que les installations ne soient pas source de nuisances sonores pour les riverains. »

Chantiers

« Travaux bruyants, chantiers de travaux publics ou privés, réalisés sur et sous la voie publique, dans les propriétés privées, à l'intérieur de locaux ou en plein air. Tous les travaux bruyants sont interdits:

Tous les jours de la semaine de 20 h 00 à 6 h 30;

Les dimanches et jours fériés, exceptés les interventions d'utilité publique en urgence. »

Règles de Voisinage

Divagation des animaux

La divagation résulte d'un abandon, d'un défaut de garde ou de surveillance de l'animal sur la voie publique. Les animaux livrés à eux-mêmes peuvent devenir un danger pour la sécurité, la sûreté et la tranquillité publique dans notre commune.

De ce fait, nous vous rappelons que vous devez veiller à ce que les animaux se trouvant sous votre garde dans l'enceinte de votre propriété, n'en sortent pas sans surveillance. Dans le cas contraire, si votre animal causait des dommages à autrui, votre responsabilité se trouverait engagée.

Nous rappelons aussi que les propriétaires de chiens dits dangereux doivent être titulaires d'un permis de détention.

Art. L.211-23 du Code rural :

Est considéré en état de divagation tout chien qui, en dehors d'une action de chasse ou (L. n° 2005-157 du 23 févr. 2005, art. 125) « de la garde ou de la protection du troupeau », n'est plus sous la surveillance effective de son maître, se trouve hors de portée de voix de celui-ci ou de tout instrument sonore permettant son rappel, ou qui est éloigné de son propriétaire ou de la personne qui en est responsable d'une distance dépassant cent mètres. Tout chien abandonné, livré à son seul instinct, est en état de divagation (L. n° 2005-157 du 23 févr. 2005, art. 156) « sauf s'il participait à une action de chasse et qu'il est démontré que son propriétaire ne s'est pas abstenu de tout entreprendre pour le retrouver et le récupérer, y compris après la fin de l'action de chasse ».

Est considéré comme en état de divagation tout chat non identifié trouvé à plus de 200 mètres des habitations ou tout chat trouvé à plus de mille mètres du domicile de son maître et qui n'est pas sous la surveillance immédiate de celui-ci, ainsi que tout chat dont le propriétaire n'est pas connu et qui est saisi sur la voie publique ou sur la propriété d'autrui. Les personnes ayant la responsabilité ou la garde d'un animal mis en cause, peuvent être poursuivies civilement, administrativement et pénalement.

Élagage

Code général des Collectivités Territoriales (article L 2212-2).

Arrêté Préfectoral pris en application du Décret du 14 Mars 1964 pour les voies communales.

Rappel aux propriétaires riverains d'une voie publique :

Dans l'intérêt de la circulation et de la conservation du domaine public routier communal, les arbres, les branches et les racines qui avancent sur l'emprise des voies communales et des chemins ruraux doivent être coupés à l'aplomb des limites de ces voies (*), et les haies conduites de manière que leur développement ne fasse pas saillies du côté où passe le public. Les opérations d'élagage doivent être effectuées par les propriétaires riverains concernés. Faute d'exécution, les opérations d'élagage citées précédemment peuvent être exécutées d'office par la Commune, après mise en demeure par lettre recommandée non suivie d'effet, et aux frais des propriétaires.

(*) le domaine public inclut la chaussée et les bas-côtés.

Règles de Voisinage

Plantation

Règlement des plantations d'arbres en bord de voirie ou chemin

Les services responsables de la route peuvent planter en limite du domaine public (en bordure de route), alors que les propriétaires privés sont tenus de respecter le code civil qui impose de planter aux distances suivantes:

- Routes nationales: 2 m (art. 6,5 de la circulaire n°79-99 du 16/10/1979)
- Routes départementales: 2 m (art. 6.4 de l'arrêté du 30/03/1967)
- Routes communales: 2m (art. 5.3 du décret n° 64-262 du 14 Mars) sauf plantation derrière un mur qui clôt une propriété.
- Chemins ruraux: pas de distances à respecter: « les arbres et haies vives peuvent être plantés en bordure de chemins ruraux sans condition de distance, sous réserve des dispositions des articles 39 et 40 » (art. 37, décret n° 69-897 du 18 sept 69). Le maire peut toutefois, dans le cadre d'un PLU, définir des distances de plantation en bord de chemins ruraux.

Nouveaux professionnels à Troche

Les Serres des Combes

Murielle Lachaud

Vente directe de fruits rouges

Ethique – Qualité – Goût

19230 Troche (entre Uzerche et Pompadour)

Nos productions

Framboises

« Polka » :

Le fruit à déguster. De belle taille, charnue, ferme et goûteuse , la framboise « Polka » est la reine de votre corbeille de fruits. Elle offre de très bonnes possibilités de préparation.

Disponibilité : de mi-juin aux premières gelées.

« Héritage » :

L'amie des desserts. Très sucrée et goûteuse, un peu plus petite que la « Polka », la framboise « Héritage » trouve toute sa place dans vos tartes et vos salades de fruits.

Disponibilité : de fin juillet aux premières gelées.

Fraises

« Charlotte » :

Tout pour le goût ! Ferme et sucrée, la fraise « Charlotte » est particulièrement goûteuse. A savourer !

Disponibilité : de mi-mai à mi-septembre.

Notez bien !

En raison du cycle de production, dans un souci de satisfaction de nos clients, et pour des contingences de fraîcheur – et donc de qualité – des produits, il est vivement recommandé d'appeler pour vérifier les stocks disponibles avant de se présenter sur le point de vente.

Les Serres des Combes

Murielle Lachaud

Tél. 06 31 26 48 87

mail : murielle.lachaud@laposte.net

Suivez-nous sur facebook !

Les Combes - 19230 Troche :

- En venant de Lubersac ou de Pompadour : direction Troche, traverser Troche direction Vigeois, puis 1ère à gauche ;
- En venant de Vigeois, direction Troche, prendre à droite juste avant Troche ;
- En venant de la A20, suivre la direction Vigeois / Pompadour.

Nos Horaires :

En saison tous les jours de 9 h à 19 h.

l'atelier du Perroquet

artisan couturier

*Issue d'une famille de tisserands, de mercières et de couturières, j'ai toujours coupé, cousu, brodé, et même tricoté par passion. Après une solide formation de modéliste, je mets désormais cette passion à votre service à Troche, village à la tradition de Tailleurs bien connue ! Ainsi, je vous propose de la **couture sur-mesure** pour des vêtements qui vous vont, quelle que soit votre morphologie ! Robes pour tous les jours ou pour les grandes occasions, tops, blouses, vestes… tout est possible. Je peux travailler sur vos propres tissus ou vous en fournir… Tout est fait en France, et même en Corrèze, par mes soins !*

Mon atelier est doté d'une brodeuse professionnelle qui, grâce à l'active participation de mon époux (qui s'occupe de la partie graphique !) me permet de vous proposer de la **broderie personnalisée** : cadeaux de naissance au prénom du Bébé, polos de sport brodés (encore merci au Troche Cyclo Club !), des vêtements brodés, des sacs… Grands motifs de broderie possibles !

Je réalise également des **vêtements pour enfants**, des transformations, de l'ameublement (rideaux, coussins…).
Et bien sûr, j'offre un **service de retouches**, retouches que j'exécute avec le même soin que la plus belle de mes robes ! A cet égard, je remercie tous les Trochois pour l'accueil spontané et chaleureux qu'ils m'ont réservé. En parallèle de cette activité locale, je suis en cours de réalisation d'un site internet et d'un blog pour travailler hors de nos belles frontières limousines ! **www.latelierduperroquet.fr**

L'atelier du Perroquet
21, avenue des trois roches 19230 Troche
Tél. 06 07 44 85 64

Bonnie et moi vous accueillons du lundi au samedi de 9 h à 12 h et de 13h30 à 19h00

Nouveaux professionnels à Troche

Conception et création

- Etude et élaboration du cahier des charges
- Création de plan et croquis
- Etablissement du devis
- Réalisation du projet

Potager

- Travail du sol, labour...
- Montages de chassis et serres de cultures
- Désherbage
- Plantations
- Protection contre les organismes nuisible
- Fumure et fertilisation

Entretien espace vert

- Tonte
- Taille de haie
- Taille et soin des arbres et arbustes
- Taille et entretien des arbres fruitiers
- Entretien des massifs
- Entretien des haies agricoles
- Débroussaillage et défrichage
- Désherbage
- Plantations
- Abattage
- Bois de chauffage
- Pose de clôture
- Nettoyage de terrasses et monuments funéraires

COUVERTURE

MAÇONNERIE

DE SA BARBOSA José Bento

ENTRETIEN PARCS

7, La Genette

19230 TROCHE

Port.

06.77.28.22.10

SERRURERIE

EURL LANTERNA

19230 TROCHE

ELECTRICITE – POMPE A CHALEUR - CLIMATISATION – SANITAIRE – VENTILATION – ENERGIES RENOUVELABLES – PHOTOVOLTAIQUE THERMIQUE

Tél. : 05 55 73 66 16 – Port. 06 09 90 11 98

E.mail : laurent.lanterna@hotmail.fr

SIRTOM note à l'attention des usagers

NOUVEAUX HORAIRES DES DÉCHÈTERIES

Syndicat Intercommunal de Ramassage et de Traitement des Ordures Ménagères
CS11019 - Avenue du 4 juillet 1776 - 19315 BRIVE CEDEX
Tel. 05.55.17.65.10
Fax 05.55.17.65.19
www.sirtom-region-brive.net

DECHETERIE DE BEYSSAC LIEU-DIT « LA MAZELLE » 06.31.17.06.07	DECHETERIE DE LUBERSAC LIEU-DIT « TOUVENT » 05.55.73.38.87

LUNDI	**9h00 – 12h00**	**14h00 – 18h00**
MARDI	**9h00 – 12h00**	**14h00 – 18h00**
MERCREDI	**9h00 – 12h00**	**14h00 – 18h00**
JEUDI	**9h00 – 12h00**	**14h00 – 18h00**
VENDREDI	**9h00 – 12h00**	**14h00 – 18h00**
SAMEDI	**9h00 – 12h00**	**14h00 – 18h00**

ENSEMBLE FAISONS PLUS POUR JETER MOINS

Réduisons nos déchet

La production des déchets ménagers en France a doublé en 40 ans. Chaque jour, chacun de nous rejette **1 kg de déchets**. Après le tri des déchets qui a agi sur la préservation des ressources naturelles et sur l'économie des énergies, un nouveau défi se présente : **la réduction des déchets.**
Cet enjeu est au cœur du Grenelle de l'environnement qui a fixé un objectif chiffré :
- 5kg par an et par habitant sur la période 2009-2014. Le Grenelle fait obligation à toutes les autorités compétentes en matière de déchets ménagers d'appliquer un système de tarification incitative : en clair, les déchets feront l'objet d'un nouveau mode de cotisation prenant en compte la production réelle des déchets de chaque foyer.

SIRTOM note à l'attention des usagers

ENSEMBLE FAISONS PLUS POUR JETER MOINS (suite)

Cap sur la tarification incitative

Pour mieux préparer les habitants à ce changement, le Sirtom de la Région de Brive a décidé d'anticiper cette obligation en appliquant une tarification incitative. Il sera le premier en France à adopter une TEOMI (taxe d'enlèvement des ordures ménagères incitative). Cette décision, votée à l'unanimité par le comité syndical le 14 octobre 2010, exprime une forte ambition en matière de gestion des déchets.

La tarification incitative a un double objectif : faire évoluer le mode de financement actuel pour le rendre plus juste, plus transparent, plus responsabilisant pour le citoyen et favoriser de nouveaux gestes concernant la réduction de la production de déchets. Ce nouveau système ouvre une nouvelle époque dans notre rapport aux déchets, suscitant une prise de conscience du coût du service public des déchets, et de notre capacité à influer directement sur sa maîtrise par un comportement éco-responsable.

Equipement fournis : Un service moderne, propre, sécurisant et durable

➢ **Les usagers pouvant bénéficier d'une collecte en porte à porte**

↳ **Ordures ménagères : bac individuel pucé** pour identifier le foyer et enregistrer la date et le nombre de levées. *Attention : levée ne veut pas dire pesée ! C'est le volume du bac qui est pris en compte et non le poids des déchets.*

La collecte s'effectuera une fois par semaine, il sera donc important de **sortir son contenant lorsqu'il est plein afin de diminuer le nombre de présentation**. Il faudra donc réduire ses déchets en triant plus et en pratiquant le compostage.

↳ **Tri : bac individuel**. Seuls certains secteurs urbains seront concernés avec une collecte d'une fréquence de 15 jours.

➢ **Les usagers ne pouvant pas bénéficier d'une collecte en porte à porte**

↳ **Ordures ménagères : bac collectif équipé d'une serrure à clé** où seuls **des sacs plastiques rouges « post-payés »** pourront y être déposés afin de cotiser en fonction de sa production réelle de déchets.

↳ **Tri : bac collectif équipé d'une serrure à clé ou Points recyclage** composés de 3 colonnes (papiers, emballages ménagers recyclables et verre)

Calendrier

juillet à décembre 2014 :

1/ **enquête** « conteneurisation » auprès de chaque foyer pour déterminer l'équipement nécessaire et le volume des bacs.

2/ **dotation** des contenants

Janvier 2015 :

Entrée en vigueur de la tarification incitative avec la **comptabilisation de la production d'ordures ménagères pour une prise en compte sur l'avertissement de la taxe foncière 2016.**

Pour tous renseignements complémentaires, connectez-vous sur www.sirtom-region-brive.net ou contactez-nous au N° Vert 0800 204 054 ***(appel gratuit depuis un poste fixe)***